

Déclaration conjointe avec Euro-CIETT / UNI-Europa

Euro-CIETT / UNI-Europa

Déclaration conjointe signée lors du dialogue social dans le secteur du travail temporaire Euro-CIETT / UNI Europa

Les partenaires sociaux européens dans le secteur du travail temporaire, Euro-CIETT et UNI-Europa, réunis à Bruxelles, le 3 juillet 2001, se reconnaissent mutuellement comme organisations représentatives dans le secteur du travail temporaire.

En tant que partie des délégations de négociations respectives, les partenaires sociaux du secteur regrettent que le dialogue social sur le travail temporaire n'ait pas pu aboutir à un accord.

Les partenaires sociaux du secteur se félicitent de l'annonce de la Commission Européenne qui va proposer une législation sur le travail temporaire.

Les partenaires sociaux du secteur font appel à la Commission afin qu'elle assure que les partenaires du secteur – en tant qu'organisations représentatives du secteur du travail temporaire – soient consultés durant l'élaboration du projet de Directive européenne sur le travail temporaire, ce qui permettra une prise en considération de leurs points de vue et de leurs recommandations.

La Directive européenne devrait poursuivre le but fondamental qui est de trouver un équilibre équitable entre la protection des salariés temporaires et de renforcer le rôle positif que les agences temporaires peuvent jouer sur le marché du travail européen.

Bruxelles, le 3 juillet 2001

Fred von Haasteren Bernadette Tesch-Sékol
Premier Vice Président Europe Secrétaire régionale
CIETT Europe UNI-Europa